

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31)



VLOCLEAR

Date de révision : 01-11-2025

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

Nom commercial : VLOCLEAR

Identifiant unique de la formule (UFI) : 4K30-XOC0-900M-2A2F

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Additif pour prévenir la formation de biofilm dans l'eau de rinçage (photographique) et l'eau de process. Réservé aux professionnels.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur :

SAMA Water Products BV

Archimedesstraat 12

NL-3316AB Dordrecht

Pays-Bas

Tél. : +31 78 6393790

Courriel : info@samawaterproducts.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Centres antipoison nationaux – Europe

En cas d'intoxication, contactez le centre antipoison national compétent indiqué ci-dessous.

Ces centres offrent des conseils médicaux d'urgence 24 heures sur 24, sauf indication contraire.

<u>Pays</u>	<u>Centre antipoison</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Site web</u>
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale	01 406 43 43	goeg.at
Belgique	Centre Antipoison / Antigifcentrum	070 245 245	centreantipoisons.be
Bulgarie	Centres de toxicologie	02 9154 411	pirogov.eu
Croatie	Centre antipoison	+385 1 2348 342	imi.hr
République tchèque	Centre d'information toxicologique	+420 224 919 293	tis-cz.cz
Danemark	Giftlinien	+45 8212 1212	bispebjerghospital.dk
Estonie	Centre antipoison	16662	16662.ee
Finlande	Centre antipoison	0800 147 111	hus.fi
France	Centres Antipoison (réseau national)	+33 800 59 59 59	centres-antipoison.net
Allemagne	Centres antipoison (réseau national)	19240	centres régionaux
Grèce	Centre antipoison	+30 213 200 9000	aglaiakyriakou.gr
Hongrie	Service d'information toxicologique	+36 80 201 199	okbi.hu
Irlande	Centre antipoison	+353 1 809 21 66	poisons.ie

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31)



VLOCLEAR

Date de révision : 01-11-2025

<u>Pays</u>	<u>Centre antipoison</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Site web</u>
Italie	Centri Antiveleni (réseau national)	800 88 33 00	centroantiveleni.org
Lettonie	Centre antipoison	+371 67000610	aslimnica.lv
Lituanie	Centre antipoison	+370 5 236 2052	apsinuodijau.lt
Luxembourg	Centre antipoison	+352 800 255 00	centreantipoisons.be
Pays-Bas	Centre national d'information sur les poisons (NVIC)	088 755 8000	https://nvic.umcutrecht.nl/nvic/nl/
Norvège	Giftinformasjonen	+47 22 59 13 00	helsenorge.no
Pologne	Centres antipoison (réseau national)	+48 12 411 99 99	pctox.pl
Portugal	Centre d' information Antivenenos	+351 808 250 143	inem.pt
Roumanie	Centre national de toxicologie	+40 213 183 606	insp.gov.ro
Serbie	Centre antipoison national	+381 11 3608 440	vma.mod.gov.rs
Slovaquie	Centre national d'information toxicologique	+421 2 5477 4166	ntic.sk
Espagne	Servicio de Información Toxicológica	+34 91 562 04 20	administraciondejusticia.gob.es
Suède	Centre antipoison	+46 10 456 6700	giftinformation.se
Suisse	Tox Info Suisse	145	toxinfo.ch
Royaume-Uni	NHS 111	111	nhs.uk

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

	GHS05 Corrosion
Corrosif cutané 1C H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Lésions oculaires. 1 H318 Provoque de graves lésions oculaires.	
	GHS09 Environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31)



VLOCLEAR

Date de révision : 01-11-2025

Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques 1 H400 Très toxique pour la vie aquatique. Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour la vie aquatique, entraîne des effets durables.	
	GHS07
Sensibilisant cutané 1A H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.	

2.2 Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est étiqueté conformément au règlement CLP.

pictogrammes de danger

		
GHS05	GHS07	GHS09

Mot d'avertissement Danger

Composants indicateurs de danger pour l'étiquetage :

mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 247-500-7] et 2-méthyl-2H - isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)

Mentions de danger	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets durables.
Recommandations de sécurité	
P273	Empêcher le rejet dans l'environnement
P280	Gants de protection/vêtements de protection/protection oculaire/ porter une protection faciale
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/prendre une douche.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consultez un médecin.
P391	Nettoyage des poussières renversées/fuites

Informations complémentaires sous la forme de l'article 25 du règlement CLP :

Conformément au règlement CLP (art. 25) et au règlement BPR (art. 69), les informations figurant sur l'étiquette doivent être parfaitement lisibles. Conformément à l'article 35 du règlement REACH, la fiche de données de sécurité doit être fournie à chaque employé.

a) Identité de chaque substance active et sa concentration en unités métriques.

Voir l'étiquette du produit

b) Nanomatériaux contenus dans le produit : Ne contient pas de nanomatériaux.

c) Nom et adresse du titulaire de l'autorisation : voir point 1.3

d) Type de formulation : AL, tout autre liquide

e) Application prévue :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31)



VLOCLEAR

Date de révision : 01-11-2025

Prévention de la formation de biofilm dans l'eau de rinçage et de traitement (photographique).

f) Utilisation, mode d'emploi, fréquence d'administration et posologie :

Des produits peuvent être ajoutés à tout moment pendant la production. Pour plus d'informations, consultez la fiche produit.

g) Détails des effets indésirables directs ou indirects possibles et indications pour donner des conseils initiaux au personnel :

Pour les instructions de premiers secours, voir le point 4.

h) La notice d'emballage doit, le cas échéant, contenir des avertissements destinés aux groupes vulnérables :

Aucune notice d'emballage n'est produite car toutes les informations nécessaires à l'utilisateur industriel sont incluses dans la fiche de données de sécurité.

i) Instructions pour l'élimination sécuritaire du produit et de son emballage : voir point 13

j) Numéro ou désignation du lot de la formulation et date de péremption dans des conditions normales de stockage : voir l'étiquette du produit

k) Informations complémentaires si nécessaire : Nettoyage du matériel : Voir les instructions relatives à la désinfection au point 6.3.

l) Catégories d'utilisateurs pouvant utiliser le produit : Utilisateur industriel n) Le cas échéant, informations sur les risques environnementaux spécifiques, notamment en ce qui concerne la protection des organismes non ciblés et la prévention de la pollution de l'eau : Voir point 12.

2.3 Autres dangers Aucun autre danger n'a été identifié pour ce produit.

3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Description des mélanges : Agent de prévention de la formation de biofilm dans les bains d'eau (de rinçage)

Composants dangereux :			
CAS : 7631-99-4 EINECS : 231-554-3 N° d'immatriculation : 01-2119488221-41-0026	nitrate de sodium		1 à 3%
		Ox. Sol. 3, H272	
		Irritation oculaire . 2, H319	
CAS : 55965-84-9 Numéro de catalogue : 613-167-00-5 N° d'immatriculation : 01-2120764691-48	Mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-sur [CE n° 247-500-7] et le 2-méthyl-2H-isothiazole-3-un [EC n° 220-239-6] (3:1)		1,48%
		Toxicité aiguë 3, H301 ; Toxicité aiguë 2, H310 ; Toxicité aiguë 2, H330	
		Corr. de la peau 1C, H314 ; Blessure oculaire 1, H318	
		Aiguë aquatique 1, H400 (M=100) ; Chronique aquatique 1, H410 (M=100)	
		Sensibilité cutanée 1A, H317	

Informations Complémentaires:

Numéros CAS des composants : CIT 26172-55-4 ; MIT 2682-20-4

Le contenu littéral des instructions données concernant les dangers possibles se trouve au chapitre 16.

VLOCLEAR

Date de révision : 01-11-2025

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

Service national d'information sur les poisons : voir page 1.4

À utiliser exclusivement à titre d'information pour les services d'urgence professionnels en cas d'intoxication aiguë.

Après inhalation : se déplacer à l'air frais, consulter un médecin en cas de symptômes.

En cas de contact avec la peau :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche - NE PAS faire vomir.

EN CAS D'INGESTION : Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOLISON/un médecin.

4.2 Symptômes et effets aigus et retardés les plus importants

Symptômes allergiques

Des réactions cutanées telles que démangeaisons, rougeurs et cloques peuvent n'apparaître que plusieurs heures plus tard.

Lésions caustiques du tube digestif.

Le contact cutané peut entraîner des plaies douloureuses et à cicatrisation difficile.

Information destinée au médecin :

Les lésions potentielles des muqueuses constituent une contre-indication à l'utilisation du lavage gastrique.

Risque de perforation gastrique

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

En cas d'ingestion, le lavage gastrique ne peut être envisagé par les professionnels de santé qu'après une évaluation individuelle des risques.

Le traitement symptomatique peut inclure des antihistaminiques ou des corticostéroïdes, selon ce que jugent appropriés les professionnels de la santé.

Rincer les yeux avec une solution saline physiologique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Agents extincteurs

Moyens d'extinction appropriés : jet d'eau pulvérisée, poudre extinctrice, CO₂, mousse

Moyens d'extinction non adaptés du point de vue de la sécurité : Aucun

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

Un incendie peut libérer des substances toxiques, telles que :

Oxyde d'azote (NO_x)

Dioxyde de soufre (SO₂)

Monoxyde de carbone (CO)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

5.3 Conseils aux pompiers

Vêtements de protection spéciaux :

Portez un équipement de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31)



VLOCLEAR

Date de révision : 01-11-2025

Informations complémentaires :

Collecter séparément les eaux d'extinction contaminées ; elles ne doivent en aucun cas se retrouver dans le réseau d'égouts.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Portez des vêtements de protection. Éloignez les personnes non protégées.

Lors du choix des équipements de protection, il convient de veiller à une protection complète et sûre de la peau et des muqueuses. Vêtements de protection imperméables, bottes de protection en néoprène, protection intégrale du visage, gants en caoutchouc nitrile à manches longues.

6.2 Précautions environnementales :

Ce produit ne doit pas être rejeté dans les eaux de surface en raison de sa toxicité pour le milieu aquatique.
pour finir.

En cas de déversement dans les eaux usées ou le réseau d'égouts, avertissez les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Recueillir les grandes quantités dans des récipients appropriés. Couvrir le reste avec un matériau absorbant, bien mélanger et recueillir mécaniquement.

Liant spécial pour application générale, caractéristique V

Éliminer les matériaux contaminés comme déchets conformément au point 13.

Décontamination : Nettoyer les surfaces contaminées avec une solution composée de 5 % de bisulfite de sodium et de 5 % de bicarbonate de sodium.

En cas de déversement de substances dans les eaux usées, recueillir l'eau contaminée dans un récipient approprié et ajouter une solution de bisulfite de sodium à 10 %. Contacter le fournisseur pour obtenir des instructions complémentaires.

6.4 Référence à d'autres sections :

Non

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions de manipulation : Assurer une bonne ventilation/extraction sur le lieu de travail.

Traiter de préférence le produit en circuit fermé. Éviter toute pollution de l'air sur le lieu de travail, par exemple par la formation d'aérosols ou le chauffage du produit.

En cas de contact accidentel avec la peau, nettoyez immédiatement les outils contaminés afin de prévenir la corrosion, l'irritation cutanée et/ou les réactions allergiques. Les risques pour la santé et la sécurité des employés ne sont pas uniquement liés à la manipulation de produits chimiques, mais aussi aux équipements de travail et à l'aménagement des postes de travail. Ces risques doivent être identifiés et évalués.

Information relative aux risques d'incendie et d'explosion : Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences relatives à l'espace de stockage et aux réservoirs : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Des informations sur les matériaux appropriés pour les réservoirs et les tuyaux peuvent être obtenues auprès de SAMA Water Products.

Informations concernant le stockage partagé :

Non

Informations complémentaires sur les exigences de stockage :

Pendant le stockage, il faut s'assurer que toute fuite ou autre écoulement de matière soit contenu dans un bac de récupération et ne puisse pas se retrouver dans les eaux souterraines.

Sensibilité aux rayons UV et à la chaleur : Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31)



VLOCLEAR

Date de révision : 01-11-2025

Aucune autre information pertinente disponible

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

DNEL/PNEC :

Les valeurs DNEL et PNEC ne sont pas disponibles pour ce mélange. Les mesures de gestion des risques reposent sur les propriétés dangereuses des composants, les limites d'exposition professionnelle et les conditions d'utilisation professionnelle. Éviter d'inhaler les vapeurs, les brouillards ou les aérosols et assurer une ventilation adéquate.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants comportant des valeurs limites à respecter sur le lieu de travail :

55965-849	mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-iso-thiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1) (1,5%)
WGW (NL)	Valeur à long terme : 0,2 mg/m ³

8.2 Contrôles d'exposition

Équipement de protection technique : En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer immédiatement à l'eau courante.

Équipement de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène : Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Portez des vêtements de protection, des gants de protection et des lunettes de protection. Avant les pauses et en fin de travail. Protection cutanée préventive avec une pommade protectrice. Élaborer un plan de protection cutanée.

Protection respiratoire : non nécessaire

Protection des mains :

	Gants de sécurité résistants aux produits chimiques (EN ISO 374-1:2018) Seuls les gants à capuche longue offrent une protection suffisante contre l'influence des substances dangereuses. Avant chaque utilisation, vérifiez que les gants de sécurité ne présentent aucun dommage tel que des trous, des déchirures ou des coupures. Ne portez pas de gants de sécurité plus longtemps que nécessaire. Après avoir utilisé des gants, utilisez un produit pour nettoyer et soigner votre peau. Matériau du gant : caoutchouc nitrile Temps de pénétration du matériau du gant : Épaisseur en millimètres : 0,4 mm ; temps de pénétration en minutes : 480 min ; matériau : nitrile ; niveau de pénétration : 6 Les gants fabriqués dans les matériaux suivants ne conviennent pas : Les gants de protection mécanique n'offrent pas de protection contre les produits chimiques.
---	--

Protection oculaire :

	Protection du visage (EN166:2001) Utilisez la visière en combinaison avec des lunettes de sécurité.
---	--

Protection corporelle :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31)



VLOCLEAR

Date de révision : 01-11-2025

	Porter approprié protecteur vêtements (EN ISO 13688:2013)
	Tablier

Protection complète de la tête, du visage et du cou
mesures de gestion des risques

Les employés/utilisateurs doivent recevoir une formation adéquate. Le lieu de travail doit être inspecté régulièrement par du personnel autorisé, par exemple un représentant en matière de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base/Données générales

Forme : liquide

Couleur : incolore à jaune clair

Parfum : léger

Seuil olfactif : sans incidence sur la sécurité

Valeur du pH à 20 °C : 3,0-4,0

Point de fusion/congélation : environ 0 °C

Point d'ébullition/intervalle de points d'ébullition : environ 100 °C

Point d'éclair : Le mélange n'a pas de point d'éclair

Inflammabilité (solide, gaz) : La substance n'est pas inflammable (S 5807)

Température d'inflammation : Non applicable en tant que mélange aqueux

Température de décomposition : Aucune propriété d'autodécomposition (S 4175)

Température d'auto-inflammation : Ne s'auto-enflamme pas

Propriétés explosives : Aucun risque d'explosion (S 4165)

Limites d'explosion : inférieure. Méthode non applicable.

Méthode supérieure non applicable

Propriétés oxydantes : Aucune propriété oxydante (S 4170)

Pression de vapeur à 20°C : 23 mbar (H 2 O)

Densité à 20 °C : environ 1 g/cm³

Densité relative (D²⁰₄) : Non déterminée

Densité de vapeur : sans importance pour la sécurité

Taux d'évaporation : sans incidence sur la sécurité

Solubilité/miscibilité avec des substances totalement miscibles
eau:

Coefficient de partage : n-octanol/eau (voir chapitre 12)

Viscosité

dynamique à 20°C 1,32 mPas (OCDE 114 - S 4159)

cinématique à 40 °C 1,26 mm²/s (OCDE 114 - S 4159)

9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31)



VLOCLEAR

Date de révision : 01-11-2025

10.1 Réactivité Les critères de classification de la propriété « Corrosif pour les métaux » selon l'Annexe I, Section 2.16 du Règlement CLP respectivement le Règlement des Nations Unies pour le transport des marchandises dangereuses, ne sont pas remplis pour la classe 8. (S 5762).

Pour plus d'informations sur les matériaux appropriés pour les réservoirs et les tuyaux, voir la section 7.2 (Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs).

10.2 Stabilité chimique

Conditions à éviter :

Avant utilisation, le produit ne doit pas être dilué ni mélangé à d'autres produits chimiques afin d'éviter toute réaction négative avec les principes actifs.

Durée de conservation minimale : 18 mois à compter de la date de production, à une température de stockage d'environ 20 °C

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Aucune autre information pertinente disponible.

10.5 Matériaux incompatibles :

Bases solides

Réduction signifie

Agents oxydants puissants
nucléophile

10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucune décomposition lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (d'après les données disponibles ; critères de classification non remplis)

Estimations de la toxicité aiguë (ATE) ou valeurs de DL/CL50		
Oral	LD 50	> 2000 mg/kg (Rat) (OCDE 401) S33(b)
Dermique	LD 50	> 5000 mg/kg (Rat) (OCDE 402) S31(b)
Inhalation	ATE, poussière et brouillards, 4h	> 5 mg/l (calculé)

Corrosion/irritation cutanée :

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Lésions oculaires graves/irritation oculaire : provoque de graves lésions oculaires. Sensibilisation respiratoire/oculaire. Peau : peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Résultats des études		
55965-84-9 mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-iso-thiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1)		
Sensibilisation	OCDE 406 (MKA)	(Cobaye) sensibilisation – S 171 (b)

Mutagenicité dans les cellules sexuelles :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cancérogénicité :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la

santé humaine : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Reproduction : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) après une exposition unique : D'après les

données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité spécifique pour

certaines organes cibles (STOT) après des expositions répétées : D'après les données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis. Danger pour l'inhalation : D'après les données

disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31)



VLOCLEAR

Date de révision : 01-11-2025

11.2 Informations sur les autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :	
CE 50 / 48 h	6,7 mg/L (Daphnia magna) (OCDE 202) S 52(b)
IC 50 / 72 h	3,2 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OCDE 201) S 1322(b)

55965-84-9 mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	
EC ₅₀ / 72 h	0,048 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OCDE 201) S 1322(b)
EC ₅₀ / 48 h	0,1 mg/l (Daphnia magna) (OCDE 202) S 52(b)
	0,0052 mg/l (Skeletonema costatum) (DIN EN ISO 10253) (OCDE 201) Avis RAC
LC ₅₀ / 96 h	0,22 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OCDE 203) S 6(b)
NOEC / 48 h	0,00064 mg/l (Skeletonema costatum) (DIN EN ISO 10253) RAC
NOEC / 21 jours	0,004 mg/l (Daphnia magna) (OCDE 211) S 52(b)
NOEC / 28 jours	0,098 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OCDE 215) S 117(b)
NOEC / 72 h	0,0012 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OCDE 201) S 1322(b)

Évaluation:

Très toxique pour la vie aquatique.

Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets durables.

Toxicité sur les organismes des boues activées : 55965-84-9 mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	
EC ₅₀ / 3 h	7,92 mg/l (OCDE 209) S 418(b)
EC ₂₀ / 3 h	0,97 mg/l (OCDE 209) S 418(b)

Évaluation : La toxicité pour les micro-organismes de purification de l'eau peut dépendre de la concentration.

12.2 Persistance et dégradabilité

Taux d'élimination :

· Dégradabilité rapide des substances organiques : 55965-84-9 mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	
Essai en bouteille fermée OCDE 301 D	>60 % S 200 (b)
Système de simulation de biodégradation OCDE 308 Aqu Sed	1,82-1,92 d S 617 (CIT)

Évaluation:

On considère que les substances sont rapidement biodégradables dans l'environnement si des études de biodégradabilité facile montrent que leur dégradation biologique est rapide.
dégradabilité pendant 28 jours dans les dix jours suivant le début du processus de dégradation au

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31)



VLOCLEAR

Date de révision : 01-11-2025

moins

Les prochains seuils de dégradation atteignent : 70 % de carbone organique dissous ou 60 % de consommation d'O₂ ou de CO₂ - formation; cf. Règlement CLP, annexe I, point 4.1.2.9 et Ligne directrice CLP, version 4.1, annexe II.2).

Les substances sont considérées comme rapidement biodégradables lorsqu'elles se trouvent dans l'environnement, leur demi-vie étant déterminée par le processus primaire.

La biodégradation dans les tests de simulation aquatique dure au maximum 16 jours et les produits de dégradation ne sont pas classés comme dangereux.

Évaluation des risques du comité - RAC (avis avant le 10 mars 2016) : CIT/MIT non rapidement dégradable.

La classification est basée sur les conseils.

· Comportement dans les stations d'épuration :

55965-84-9 mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-iso-thiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)

Test de Zahn-Wellens OCDE 302 B 100% S 2387 (b)

OCDE 303 A : Unités de boues
activées >80 % S 199 (b)

Évaluation : La substance est biodégradable dans les installations à boues activées

12.3 Bioaccumulation

BCF / LogKow :

55965-84-9 mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1)

facteur de bioconcentration BCF 3,6 (calculé) S 1177

OCDE 107 Log Kow (Méthode HPLC) <0,71 ; (n-octanol/eau) S 5

Évaluation : Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune autre information pertinente disponible.

Informations générales : Danger pour l'eau (NL) : B(2) toxique pour les organismes aquatiques

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Ce matériau ne contient aucun agent répondant aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII

vPvB : Ce matériau ne contient aucun agent répondant aux critères vPvB de REACH, annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605.

12.7 Autres effets nocifs

Aucun autre effet nocif n'est connu.

Métaux et leurs assemblages (2006/11/CE) : Non

Directive-cadre européenne sur l'eau (2000/60/CE) :

Ce produit ne contient aucune substance importante soumise à la surveillance des exigences de qualité de l'eau.

Composés halogénés organiques (AOX - DIN ET ISO 9562 H 14) :

Peut influencer la valeur AOX des eaux usées. Cependant, le principe actif n'est pas persistant et se dégrade rapidement après la perte d'un atome de chlore.

Valeur AOX calculée : 0,26 %

Catégorie par dégâts d'eau :

informations générales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31)



VLOCLEAR

Date de révision : 01-11-2025

Danger pour l'eau (EN) : B(1) Très toxique pour les organismes aquatiques.

13. INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément à la réglementation en vigueur. Opérations d'élimination appropriées conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets : D 10 Incinération à ciel ouvert.

Catalogue européen des déchets	
16 00 00	DÉCHETS NON PRÉSENTÉS DANS LA LISTE
16 03 00	lots rejetés et produits non utilisés
16 03 05	déchets organiques contenant des substances dangereuses
HP8	Corrosif
HP13	Sensibiliser
HP14	Écotoxicité

Emballage non nettoyé : Recommandation : L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage. Le liquide de nettoyage peut être éliminé par une station d'épuration biologique. Agent de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement additionnée d'agents nettoyants.

14. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Numéro ONU : UN 3265

Appellation réglementaire de transport : Liquide corrosif, non corrosif Classe de danger pour le transport : 8 Groupe d'emballage : III ADR / IMDG / IATA / Règlement type des Nations Unies : UN 3265, Classe 8, Groupe d'emballage III

14.1 Numéro ONU (Numéro ONU)

ADR, IMDG, IATA	ONU 3265
-----------------	----------

14.2 Appellation réglementaire de transport conforme au règlement type des Nations Unies

ADR	3265 LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, NOS (un mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220 239-6] (3:1))
IMDG	LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, S.A.N.S. (masse réactionnelle de : 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6]), POLLUANT MARIN
IATA	LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, NOS (masse réactionnelle de : 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6])

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR  	
--	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31)



VLOCLEAR

Date de révision : 01-11-2025

Étiquette de classe	8(C3) Substances corrosives 8
IMDG  	
Étiquette de classe	8 Substances caustiques 8
IATA 	
Étiquette de classe	8 Substances caustiques 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA	III
-----------------	-----

14.5 Risques environnementaux

polluant marin	Oui Symbole (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR)	Symbole (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Avertissement	Substances caustiques
Nombre de Kemler	80
Numéro EMS	FA, SB
Groupes de ségrégation	(SGG1) Acides
Catégorie d'arrimage	UN
Code d'arrimage	SW2 Dégagé des quartiers d'habitation

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC : Sans objet

Transport/informations complémentaires

Quantités limitées d'ADR (LQ)	5 litres
Quantités exclues (EQ)	Code E1 Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 ml Quantité nette maximale par emballage extérieur : 1000 ml
Catégorie Transport	3
Code de restriction du tunnel	E
Quantités limitées IMDG (LQ)	5 litres
IMDG quantités exceptées (EQ)	Code E1 Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 ml Quantité nette maximale par emballage extérieur : 1000 ml
IATA Commentaires	Instructions d'emballage / max. Net par Unité d'emballage : Avion de passagers : 852 / 5 L ; Avion cargo : 856 / 60 L
Règlement type des Nations Unies	UN 3265, LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (MÉLANGE DE : 5-CHLOR-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE [N° CE 247-500-7] ET 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31)



VLOCLEAR

Date de révision : 01-11-2025

	ONE [N° CE 220 239-6] (3:1)), 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
--	---

15. RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Liste SZW des substances cancérogènes
Aucun des ingrédients n'est mentionné.

Liste SZW des substances mutagènes
Aucun des ingrédients n'est mentionné.

Liste non exhaustive de substances toxiques pour la reproduction – Fertilité
Aucun des ingrédients n'est mentionné.

Liste non exhaustive de substances toxiques pour la reproduction – Développement
Aucun des ingrédients n'est mentionné.

Liste non exhaustive de substances toxiques pour la reproduction – Allaitement maternel
Aucun des ingrédients n'est mentionné.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses mentionnées par leur nom - ANNEXE I Aucun ingrédient n'est listé. Valeur seuil (tonne) pour application selon la réglementation relative aux installations à faible seuil : 100 tonnes

Valeur seuil (tonnes) pour l'application de la réglementation aux installations à seuil élevé : 200 tonnes

Règlement (UE) n° 528/2012 ANNEXE XVII : Conditions de restriction :

Ce produit est soumis au règlement BPR et à toutes les dispositions transitoires nationales applicables.

Art. 95 Liste :

55965-84-9	masse réactionnelle (3:1) par la 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et la 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	PT 2, 4, 6, 11, 12, 13
------------	---	------------------------

Règlement (CE) n° 1907/2006 ANNEXE XVII : Conditions de restriction : 3, 75

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans
Équipements électriques et électroniques - Annexe II
Aucun des ingrédients n'est mentionné.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs

Annexe I - PRECURSEURS D'EXPLOSIFS : QUELLES SONT LES LIMITES APPLICABLES ?

(Valeur limite supérieure aux fins de l'octroi d'une licence sur le terrain conformément à l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants ne figure sur la liste.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31)



VLOCLEAR

Date de révision : 01-11-2025

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS - CEUX QUI DOIVENT ÊTRE SIGNALÉS

7631-99-4	NITRATE DE SODIUM
-----------	-------------------

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de médicaments

Aucun des composants ne figure sur la liste.

Règlement (CE) n° 111/2005 portant réglementation relative à la surveillance des échanges entre la Communauté et les pays tiers de précurseurs de médicaments

Aucun des ingrédients n'est mentionné.

Réglementations nationales :

Instructions concernant les restrictions d'emploi :

Respectez les restrictions d'emploi pour les jeunes. Respectez les restrictions d'emploi pour les femmes enceintes et allaitantes.

Classe de risque hydrique (Méthodologie générale d'évaluation - ABM 2016) :

Danger pour l'eau (EN) : B(1) Très toxique pour les organismes aquatiques

Numéro de notification/Numéro d'approbation et Pays-Bas : 13666N

Indication par le carbone organique volatil (COV) :

Directive 2004/42/CE : Ce produit ne contient aucun composé organique volatil (COV).

Carbone organique semi-volatil (COSV) selon l'Écolabel européen pour les peintures intérieures et extérieures (2014/312/UE) :

Ce produit ne contient aucune substance organique semi-volatelle.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Historique des révisions :

Version 1.0 – Version initiale.

Version 1.1 – Mise à jour administrative. Corrections de mise en forme et de langue. Aucune modification de la composition ni de la classification.

Version 1.2 – Mise à jour conformément au règlement (UE) 2020/878. Clarification de la section relative au transport. Alignement des informations DNEL/PNEC.

Version 2.0 – Alignement des éléments d'étiquetage avec la classification CLP. Suppression de la mention EUH701. Clarification du libellé relatif à la protection respiratoire.

Version 3.0 – Version réglementaire finale. Harmonisation complète de la section relative au transport (UN 3265, classe 8, groupe d'emballage III). Alignement des mentions de danger avec la classification (H314, H317, H400, H410). Revue de la langue et de la cohérence terminée. Aucune modification de la formulation du produit.

Version 3.1 – Révision juridique et éditoriale. Harmonisation des informations relatives au transport, mise en conformité des mentions relatives aux perturbateurs endocriniens avec la législation européenne et amélioration de la qualité linguistique. Aucune modification de la composition ni de la classification.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31)



VLOCLEAR

Date de révision : 01-11-2025

Déclaration de remplacement :

La présente fiche de données de sécurité remplace toutes les versions précédentes et toutes les éditions antérieures de la FDS pour ce produit. Seule cette version est valable à des fins réglementaires, d'audit et pour les clients.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles ne constituent pas une garantie de la qualité ou des propriétés du produit et ne peuvent donc être considérées comme un engagement contractuel légal.

Phrases pertinentes

H272 Peut intensifier un incendie ;
comburant

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact avec la peau.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Instructions pour la formation

Vous trouverez des informations complémentaires sur les autres applications dans la documentation technique du produit.
indiqué.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification repose sur les informations pertinentes disponibles concernant le mélange ou le solide.

substances qui y sont contenues.

L'évaluation des informations disponibles dans le cadre de la classification se réfère au formulaire et la masse dans laquelle le mélange est mis sur le marché et est susceptible d'être utilisé.

Abréviations et acronymes :

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées ; PIC : consentement préalable éclairé

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

EmS : Procédures d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses. EN ISO : Norme ISO adoptée comme norme européenne.

DIN ET : Norme européenne qui, sous le nom de norme DIN, est en cours d'approbation

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques ECxx : Concentration des effets, xx pour cent

NOEC : Concentration sans effet observé ; ONU : Organisation des Nations Unies

ADR : Réglementation internationale relative au transport de ces marchandises dangereuses (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)

IMDG : Code maritime international relatif aux marchandises dangereuses. IATA : Association internationale du transport aérien.

SGH : Système international harmonisé pour la présentation et l'étiquetage des substances chimiques ; EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) ; CL50 : Concentration

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31)



VLOCLEAR

Date de révision : 01-11-2025

létale à 50 %

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

CLP : Classification, étiquetage et emballage. OMI : Organisation maritime internationale

REACH : Informations réglementaires concernant la substance ou le mélange

EPA (Agence américaine de protection de l'environnement) : Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides (FIFRA). Ox. Sol. 3 : Solides oxydants – Catégorie 3

Toxicité aiguë 3 : Toxicité aiguë – Catégorie 3 Toxicité aiguë 2 : Toxicité aiguë – Catégorie 2

Corr. cutanée 1C : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 1C Lésions oculaires 1 : Lésion oculaire grave/irritation oculaire – Catégorie 1 Irritation oculaire 2 : Lésion oculaire grave/irritation oculaire – Catégorie 2

Sensibilisation cutanée 1A : Sensibilisation par la peau – Catégorie 1A

Danger aquatique aigu 1 : Danger pour le milieu aquatique – danger aquatique aigu – Catégorie 1

Danger chronique pour le milieu aquatique 1 : Danger pour le milieu aquatique – danger aquatique à long terme – Catégorie 1

Références bibliographiques et sources d'information importantes :

Source de données (n) : Fichier(s) de produit biocide

Étude personnelle (référence au numéro S).

Informations complémentaires

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes, à notre connaissance, à la date d'émission indiquée. Elles sont fournies à titre indicatif uniquement et ne constituent en aucun cas une garantie ou une indication de qualité. Ces informations concernent exclusivement le produit spécifié ici et ne sont pas automatiquement valides lorsqu'elles sont utilisées avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédés, sauf mention contraire.